

## Proposition de décret: 4<sup>ème</sup> session du Parlement des enfants

VISANT A FAVORISER L'ACCUEIL D'UN OU PLUSIEURS ELEVES A BESOIN SPECIFIQUES OU EN SITUATION DE HANDICAP A L'ECOLE

Le sujet de **l'accueil et de l'intégration des primo-arrivants** dans les écoles a été débattu avec les enfants.

**Marraine** : Valérie DUJARDIN  
BREUER

**Titulaire**: Cécile Rémy

**Directrice** : Laurence

### DEVELOPPEMENTS

Pour rappel de la définition d'un élève primo-arrivant, voir la section 2.2.6 de la circulaire relative à l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire (circulaire 6720 du 28/06/2018).

En 2018, un total de 23.443 personnes ont introduit une demande de protection internationale auprès de l'Office des étrangers. Ce nombre est supérieur à celui enregistré en 2017, 19.688 personnes ont introduit une telle demande.

C'est surtout durant la seconde moitié de 2018 que l'on a observé une augmentation du nombre des demandes de protection internationale.

Depuis quelques années, la Belgique voit chaque jour arriver sur son sol de nombreux migrants. Parmi eux : des hommes, des femmes, mais aussi des familles et des mineurs isolés. En 2015, 35.476 personnes ont demandé l'asile. Parmi elles, plus d'un tiers sont des enfants (accompagnés et non accompagnés d'un moins un adulte de leur famille).

Les migrants qui intègrent les écoles n'ont, dans certains cas, jamais été scolarisés et n'ont souvent pour seul bagage qu'un vécu très douloureux, certains ayant fui la guerre, d'autres la famine, ou encore la misère.

Dans d'autres cas, ces derniers avaient une situation confortable qui a été mise en péril par des situations d'insécurité liées à des conflits armés, discriminations, persécutions, ...

Ces générations d'immigrants présentent un sévère handicap : langue, absence de repères, pas ou peu d'acquis scolaires, déracinement social et physique, vécu douloureux, ... L'école a clairement un rôle à jouer dans leur intégration. Cependant, tant le corps professoral que les parents et les enfants rencontrent des difficultés diverses.

## **22 MARS 2019 – PROPOSITION DE DECRET VISANT A FAVORISER L'ACCUEIL ET L'INTEGRATION DES PRIMO-ARRIVANTS DANS LES ECOLES SUITE A NOTRE COMMISSION DU 11 ET 12 MARS**

Article 1: champ d'application.

Cette proposition de décret s'applique à toutes les écoles primaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

Article 2: prise de conscience.

Donner des informations aux enfants et aux adultes sur ce qu'est un primo-arrivants. Partage d'expérience, échanges sur différentes situations.

Article 3: mesures proposées.

Favoriser, améliorer, faciliter les échanges entre les parents, les enfants, les professeurs, la direction par un référent (membre d'un PO) maîtrisant la langue et la culture des migrants. Celui-ci accompagnera les différentes parties lors des formalités de l'inscription mais aussi au moment où des messages doivent passer de l'école vers les familles et vice-versa.

Cela permettra d'éviter que l'enfant ne doive jouer au messenger ce qui n'est pas son rôle.

Ce référent serait aussi une aide précieuse pour les enfants par exemple pour les devoirs, leurs parents ne maîtrisant bien souvent pas le français.

Les cours ALE (aide à la langue de l'enseignement) est un accompagnement spécifique pour chaque élève qui ne maîtrise pas la langue d'apprentissage. Plusieurs dates de comptage seront mises en place afin de prendre en compte le nombre réel d'élèves.

Le calcul pour cet encadrement passerait par trois dates au lieu d'une. Cela permettra de mettre à jour l'organisation d'heures de cours complémentaires visant à renforcer la maîtrise du français. Cet accompagnement **serait quotidien, 20 minutes par jour par petits groupes.**

Améliorer l'encadrement des Dispositifs d'accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants (classe passerelle = DASPA) en fonction du nombre d'élèves primo-arrivants réellement accueillis. Les « DASPA » ne seront plus limités à un appel à candidatures. Il suffira

qu'une école accueille plus de 8 élèves primo-arrivants pour organiser ce dispositif. Plusieurs dates de comptage seront également mises en place afin de prendre en compte le nombre réel d'élèves primo-arrivants accueillis.

Un système d'intégration progressive est mis en œuvre pour que l'élève suive des périodes de cours dans sa classe et valoriser ainsi les compétences acquises.

**Afin de favoriser l'accueil et l'intégration des primo-arrivants, les écoles de la FWB sont invitées à mettre en place les actions suivantes:**

Une prise de conscience dans le chef de tous les acteurs de l'équipe éducative.

Ces prises de conscience sont à vivre sur trois plans : le plan humain, le plan cognitif et le plan organisationnel.

Une **formation spécifique** de tous les enseignants sera à prévoir par année scolaire.

Sensibiliser les enfants sur l'accueil des primo-arrivants. Proposer des livres, des jeux traitant le sujet cela permettra aux élèves de clarifier les étapes du parcours d'un élève primo-arrivant dans une école.

- Avant l'arrivée à l'école,
- Le jour de l'accueil
- Choisir la classe
- En classe au jour le jour
- Sortir du statut de primo-arrivant

Mise en place d'évaluation formative afin d'en connaître le niveau.

Elaboration de mallettes pédagogiques de base contenant des documents et outils spécialisés qui permettra à l'enseignant d'accueillir dans de meilleures conditions un élève tout au long de l'année.

Chaque primo-arrivant sera parrainé, ce dernier changera très fréquemment afin de varier les sujets de conversation et les aptitudes.

Création d'un dictionnaire comprenant les mots appris et leur illustration, le vocabulaire sera repris en français ainsi que dans la

langue maternelle (échange enfant – parent).

Proposer trois fois par an une séance d'écoute dirigée par un professionnel (psychologue, thérapeute, ...).

Les mots usuels à l'école (cahier, classeur, compas,...) seront mis sous forme de porte-clés (cartes) ou d'imagier (cf le dico).

Mise en place d'une bibliothèque avec prêt de livres.

Article 4: entrée en vigueur

Ce décret sera d'application dès la rentrée scolaire 2020.

Article 5: conclusion

Pour les primo-arrivants, malgré des avancées appréciables au niveau législatif, malgré l'investissement de l'école et de ses enseignants, réussir à l'école pour pouvoir s'intégrer dans la société reste un parcours extrêmement difficile. Les soutiens de la communauté éducative et du centre d'accueil sont précieux.

La multiculturalité, de plus en plus importante dans notre société, est à percevoir comme une ouverture à l'altérité et à la diversité du genre humain. C'est une opportunité à saisir pour aller à la rencontre de la différence et découvrir l'autre dans toute sa richesse. Pour permettre l'intégration des élèves immigrés et de leurs familles dans nos établissements scolaires, aller vers l'autre, dans un esprit d'ouverture et de respect en mettant des choses en place pour faire tomber les barrières de la langue est indispensable. Impliquer les parents dans le parcours scolaire de leur enfant a un effet sur son comportement et sa réussite scolaire. L'enfant a besoin de sentir un lien et une harmonie des idées, des valeurs, des pratiques qui se rencontrent à l'école.

**Classe de 6<sup>ème</sup> primaire de l'école communale Carl Grün.**

